

Missions

PRÉVENIR les conséquences physiques et psychologiques suite à une chute.

PRÉVENIR ET COMPENSER la perte d'autonomie.

ACCOMPAGNER, CONSEILLER la personne accompagnée et son entourage.

LUTTER contre les situations de handicap vécues au quotidien.

À qui s'adresse ce service ?

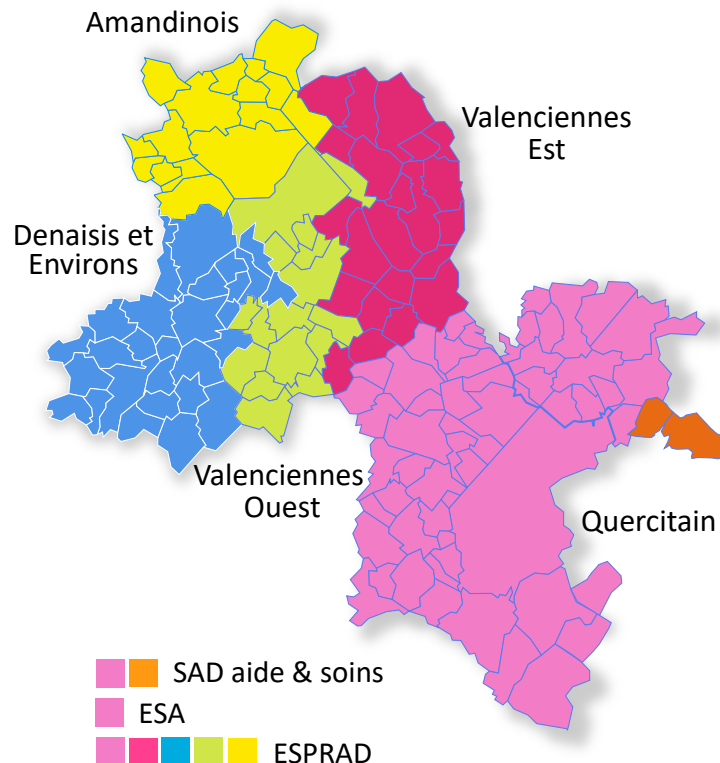
- Personnes de 60 ans et plus vivant au domicile, ayant chuté ou présentant un risque de chute élevé, sans troubles cognitifs majeurs ;
- Personnes de 18 ans et plus vivant au domicile, présentant une maladie de Parkinson, une sclérose en plaques ou une maladie apparentée, diagnostiquée par un médecin spécialiste.

Prise en charge

Programme de réadaptation personnalisé au domicile :

- 18 séances maximum d'une heure, prescrites par un médecin traitant.
- Séances prises en charge à 100% par la CPAM.

Notre secteur d'intervention



Permanence et Accueil public

Du lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Un répondeur enregistre les demandes 24 h/24

Le Quesnoy Tél - Fax : 03 27 09 22 16

Bavay Tél : 03 27 39 87 90

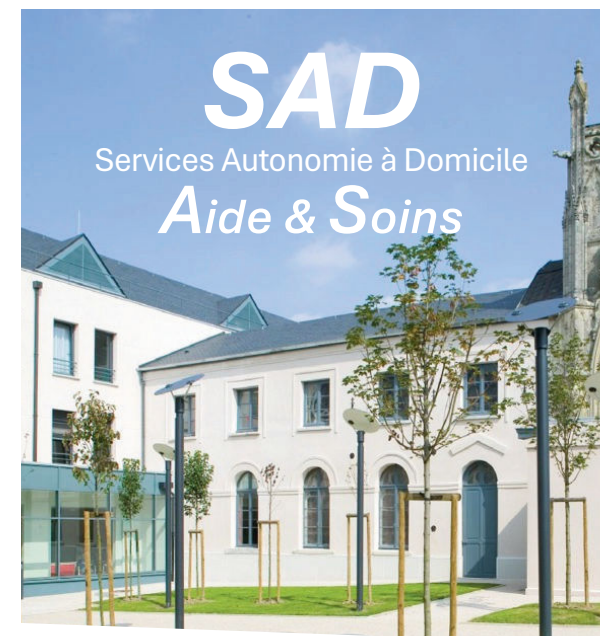
Landrecies Tél : 03 27 77 19 69

Hautmont Tél - Fax : 03 27 62 73 66

E-mail : sadmormalhautmont@ch-lequesnoy.fr



Centre hospitalier
Le Quesnoy



Mormal Hautmont

Le Quesnoy

25 rue Jean Jaurès
59530 LE QUESNOY

Secteur de Bavay

7 rue Petit Jean
59570 BAVAY

Secteur de Landrecies

17 ter boulevard André Bonnaire
59550 LANDRECIES

Secteur d'Hautmont

136 rue Gambetta
59330 HAUTMONT



Activités de soins

Missions

PRÉVENIR ou **RETARDER** la dégradation progressive de l'état de santé du malade.

ÉVITER ou **RETARDER** l'hospitalisation.

FACILITER le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.

ACCOMPAGNER les personnes en fin de vie (ainsi que la famille).

SUPPLÉER de façon transitoire à une perte d'autonomie et aux actes essentiels de la vie.

À qui s'adresse ce service ?

- Les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie ;
- Les personnes vivant avec un handicap ;
- Les personnes de moins de 60 ans vivant avec une pathologie chronique.

Prise en charge

- Intervient uniquement sur prescription médicale et selon les places disponibles.
- Durée de la prise en charge : 30 jours (renouvelable).
- Soins pris en charge à 100% par la CPAM et sans avance de frais.



Aide et accompagnement

Missions

APPORTER une aide quotidienne pour les tâches de la vie : soins d'hygiène, courses, repas...

FAVORISER le maintien à domicile.

À qui s'adresse ce service ?

Personnes de 60 ans et plus et personnes vivant avec un handicap ayant des difficultés pour accomplir certaines tâches et gestes essentiels de la vie quotidienne.

Prise en charge

La prise en charge des interventions peut se faire par l'intermédiaire de :

- Département du nord (Plan d'aide au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) dans le cadre du Plan d'action personnalisé ;
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) ;
- Financement à titre individuel (autofinancement).

La participation financière sera calculée en fonction des ressources de la personne.



Missions

AMÉLIORER ou **PRÉSERVER** l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne.

PRÉVENIR les troubles du comportement.

PROPOSER l'adaptation matérielle en fonction des besoins.

SOUTENIR et **VALORISER** l'action et le rôle de l'aidant.

À qui s'adresse ce service ?

Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, diagnostiquée ou non, à un stade débutant ou modéré.

Prise en charge

Des séances de réhabilitation :

- Uniquement sur prescription médicale et selon les places disponibles.
- Prises en charge à 100% par la CPAM et sans avance de frais.